

PARLEMENTAIRES

INFORMATIONS

52e législature



Pour de plus amples informations, surfez sur :

www.lachambre.be

Informations Parlementaires est le bulletin de la Chambre des représentants de Belgique et décrit les activités qui s'y sont déroulées au cours de la semaine écoulée (du jeudi au jeudi). Il paraît chaque semaine en français et en néerlandais, sauf pendant les vacances parlementaires.

Informations Parlementaires est adressé à toute personne qui en fait la demande.

Le prix de l'abonnement s'élève à 13,00€) par année parlementaire (du deuxième mardi d'octobre au deuxième mardi d'octobre de l'année suivante). Le montant doit être versé sur le compte n° **000-1648428-10 de la "Chambre des représentants publications à 1008 Bruxelles"**.

Le bulletin paraît en néerlandais sous le titre de **Parlementaire mededelingen** ; l'abonnement aux deux versions s'élève à 26,00 €.

Cette publication est entièrement réalisée par les services de la Chambre.

coordination et rédaction : Service des Relations publiques et internationales

tél : 02/549.81.77 - 02/549.80.80

fax : 02/549.83.02

E-mail : pri@lachambre.be

lay-out : PRI

impression : Imprimerie de la Chambre

adresse postale : Chambre des représentants de Belgique
B - 1008 BRUXELLES

entrée visiteurs : 13, rue de Louvain - Bruxelles

éditeur responsable : le secrétaire général de la Chambre



Table des matières

ORGANES DE LA CHAMBRE

PRÉSIDENTE 3

COMMISSIONS

Réunions de commissions 5

SÉANCE PLÉNIÈRE

Projets de loi et propositions 17

Questions orales 19

Nomination du président suppléant
(N) du Comité permanent P 21

Votes nominatifs sur les motions 22

PUBLICATIONS 25

CONSEIL DES MINISTRES 27

ANNEXES

Demandes d'interpellations 35

Projets de loi, propositions et rapports
de commission 37

ADDENDA 39

Agenda des séances plénières
et des réunions de commissions 41



SEMAINE DU 25 MAI AU 29 MAI 2009



ORGANES DE LA CHAMBRE

PRÉSIDENTE

MERCREDI 6 MAI 2009

RÉPUBLIQUE DE CHYPRE

Le mercredi 6 mai 2009, le Président de la Chambre, Monsieur Patrick Dewael a rencontré Son Excellence Monsieur Constantinos Eliades, Ambassadeur de la République de Chypre.

Pour mémoire, le 1^{er} mai 2004, la République de Chypre a accédé à l'Union Européenne dans son intégrité territoriale, avec une réserve à l'application de l'acquis communautaire dans la partie Nord de l'île, où le gouvernement de Nicosie n'exerce pas son contrôle.

L'entretien a essentiellement porté sur les points suivants :

- La question de la division de l'île

Les négociations ont été reprises en vue de la résolution de cette question.

L'Ambassadeur déplore la politique de colonisation dans les territoires du Nord de l'île occupés par l'armée turque. Il rappelle que la Turquie, pays-candidat à l'Union européenne, refuse de reconnaître la République de Chypre, Etat membre de l'Union européenne. L'Ambassadeur insiste sur le fait que la solution pour le problème de la division de l'île se trouve à Ankara.



- Le problème des propriétés dans la partie Nord de Chypre

L'Ambassadeur rappelle que 80% du territoire occupé dans le Nord de l'île appartenait aux Chypriotes grecs.

L'Ambassadeur se réjouit de la décision de la Cour de Justice européenne qui a ordonné en date du 28 avril 2009 qu'un jugement d'un tribunal de la République de Chypre doit être reconnu et exécuté par les autres états membres même lorsqu'il porte sur un terrain situé dans la partie Nord de l'île.



La suspension de l'application de l'acquis communautaire dans les zones où le gouvernement de la République de Chypre n'exerce pas de contrôle effectif et le fait que le jugement ne puisse pas, en pratique, être exécuté sur le lieu où se trouve l'immeuble, ne s'opposent pas à sa reconnaissance et à son exécution dans un autre Etat membre.

- L'adhésion de la Turquie à l'Union européenne
Chypre soutient l'adhésion de la Turquie mais Ankara doit accepter tous les critères d'adhésion.

- La situation économique en République de Chypre
Le pays a certes été touché par la crise économique mondiale, notamment dans les secteurs du tourisme et de la construction mais en 2009, il y a encore une croissance. Les banques cypristes ont échappé à la crise.

- Les relations bilatérales
L'Ambassadeur Eliades remet une invitation de la part du Président de l'Assemblée nationale de la République de Chypre au Président à se rendre en République de Chypre à la tête d'une délégation de la Chambre dans le but de renforcer les relations entre les deux assemblées.



COMMISSIONS

Mondialisation

COMMISSION SPÉCIALE "MONDIALISATION"

Président : M. Dirk Van der Maelen

➤ **MARDI 26 MAI 2009**

Proposition de résolution (Wouter De Vriendt, Stefaan Vercamer, Roel Deseyn, Fouad Lahssaini et consorts) concernant l'application de normes sociales et environnementales dans le cadre de la mondialisation, n° 1948/1.

- La discussion générale a été entamée.

Prochaine réunion : lundi 29 juin 2009.

Economie

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE, DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE, DE L'ÉDUCATION, DES INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES ET CULTURELLES NATIONALES, DES CLASSES MOYENNES ET DE L'AGRICULTURE

Président : M. Bart Laeremans

➤ **MARDI 26 MAI 2009**

1. Question de Mme Tinne Van der Straeten au ministre du Climat et de l'Énergie sur "la reprise de SPE-Luminus par EDF" (n° 13236).

- Le ministre du Climat et de l'Énergie a répondu.

2. Questions jointes :

- Question de Mme Thérèse Snoy et d'Oppuers au ministre du Climat et de l'Énergie sur "l'accord cadre avec la distribution concernant les produits écologiques" (n° 13248).

- Question de Mme Colette Burgeon au ministre du Climat et de l'Énergie sur "l'accord visant à augmenter la présence de produits écologiques dans le secteur de la distribution pour la période 2009-2012" (n° 13289).

- Le ministre du Climat et de l'Énergie a répondu.

3. Question de Mme Katrien Partyka au ministre du Climat et de l'Énergie sur "l'évaluation de l'accord 'Le consommateur dans le marché libéralisé de l'électricité et du gaz'" (n° 13259).

- Le ministre du Climat et de l'Énergie a répondu.



4. Question de M. Philippe Henry au ministre du Climat et de l'Énergie sur "la candidature de M. Jean-Pol Poncelet à la présidence de l'AIEA" (n° 13276).

- Le ministre du Climat et de l'Énergie a répondu.

5. Question de Mme Tinne Van der Straeten au ministre du Climat et de l'Énergie sur "les réseaux privés" (n° 13384).

- Le ministre du Climat et de l'Énergie a répondu.

➤ **JEUDI 28 MAI 2009**

Projet de loi portant de dispositions diverses sur l'emploi en temps de crise, n° 2003/1.
Amendement de M. Jeholet et consorts – Renvoyé en commission, séance plénière du 28 mai 2009.

- Rapporteur : M. Gerald Kindermans.
- L'amendement a été présenté par les auteurs.
- La discussion a eu lieu.
- L'ensemble du texte de l'amendement, ainsi que quelques corrections techniques, ont été adoptés par 14 voix et 1 abstention.

Prochaine réunion : mardi 2 juin 2009.

Santé publique

COMMISSION DE LA SANTÉ PUBLIQUE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU RENOUVEAU DE LA SOCIÉTÉ

Présidente : Mme Muriel Gerkens

➤ **MARDI 26 MAI 2009**

1. Ordre des travaux.
2. Audition sur la pédiatrie avec le Dr. De Wever.

➤ **MERCREDI 27 MAI 2009**

1. Proposition de loi (Jean Cornil) visant à interdire la publicité pour les voitures les plus polluantes, n° 1910/1.

- Rapporteur : Mme Thérèse Snoy et d'Oppuers.
- La commission a décidé de joindre la proposition de loi n° 1909/1.
- Exposé introductif de l'auteur.
- La discussion générale a été entamée.
- La commission a décidé d'organiser des auditions.



2. Question de M. Peter Logghe au ministre du Climat et de l'Énergie sur "le deuxième document commun du Conseil interparlementaire consultatif de Benelux et les conséquences pour la politique environnementale" (n° 13121).

- Le ministre du Climat et de l'Énergie a répondu.

3. Question de Mme Thérèse Snoy et d'Oppuers au ministre du Climat et de l'Énergie sur "le financement de la lutte contre la déforestation par le marché du carbone" (n° 13164).

- Le ministre du Climat et de l'Énergie a répondu.

4. Question de Mme Thérèse Snoy et d'Oppuers au ministre du Climat et de l'Énergie sur "les critères de durabilité des agrocarburants en Belgique" (n° 13250).

- Le ministre du Climat et de l'Énergie a répondu.

5. Question de Mme Tinne Van der Straeten au ministre du Climat et de l'Énergie sur "le Comité d'attribution du label écologique européen" (n° 13383).

- Le ministre du Climat et de l'Énergie a répondu.

6. Visite à l'INAMI.

Prochaine réunion : mardi 2 juin 2009.

Affaires sociales

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Président : M. Yvan Mayeur

➤ **MARDI 26 MAI 2009**

Projet de loi portant de dispositions diverses sur l'emploi en temps de crise, n° 2003/1.

Proposition jointe :

- Proposition de loi (Hans Bonte) modifiant l'arrêté royal du 16 juillet 2004 visant à promouvoir l'emploi de travailleurs licenciés dans le cadre de restructurations, en ce qui concerne la réduction de cotisations restructurations, n° 1953/1. (Rapporteur : M. Georges Gilkinet).

- M. Hans Bonte a demandé que la proposition de loi n° 1954 soit jointe à la discussion. Il a ensuite fait un exposé introductif.

- Exposé introductif de la vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances.

- La discussion générale et la discussion des articles ont eu lieu. Sont intervenus : MM. Guy D'haeseleer, Georges Gilkinet, Stefaan Vercamer, Pierre-Yves Jeholet et Hans Bonte et Mmes Camille Dieu et Sonja Becq.

- Des amendements ont été déposés par Mme Dieu, M. Prévot et M. Bonte.

- Les amendements n° 1 à 4 ont été adoptés. Les amendements n° 5 à 10 ont été rejetés.

- Les articles, tels qu'amendés, ont été adoptés.

- L'ensemble du projet de loi a été adopté par 11 voix et 3 abstentions.



➤ **MERCREDI 27 MAI 2009**

Visite à l'INAMI.

Justice

COMMISSION DE LA JUSTICE

Présidente : Mme Mia De Schamphelaere

➤ **MERCREDI 27 MAI 2009**

1. Propositions de loi jointes :

- Proposition de loi (Clotilde Nyssens, Christian Brotcorne) modifiant le Code civil en vue d'objectiver le calcul des contributions alimentaires des père et mère au profit de leurs enfants, n° 899/1 à 4.

Amendements de Mmes Nyssens, Déom et Lahaye-Battheu, M. Terwingen et Mmes Gerkens et Marghem.

Avis du Conseil d'Etat.

- Proposition de loi (Muriel Gerkens, Zoé Genot, Juliette Boulet, Thérèse Snoy et d'Oppuers, Jean-Marc Nollet, Georges Gilkinet) modifiant certaines dispositions du Code civil relatives à la contribution des père et mère à l'éducation de leurs enfants, n° 295/1.

- Proposition de loi (Dalila Douifi, Renaat Landuyt, Christine Van Broeckhoven) modifiant le Code civil en vue de faire payer les pensions alimentaires des enfants de préférence par domiciliation bancaire, n° 564/1.

- Proposition de loi (Sabien Lahaye-Battheu, Marie-Christine Marghem, Carina Van Cauter) modifiant le Code civil en ce qui concerne les frais extraordinaires dans le cadre d'une pension alimentaire, n° 1092/1.

- Proposition de loi (Sabien Lahaye-Battheu, Herman De Croo, Willem-Frederik Schiltz, Carina Van Cauter) modifiant la législation relative aux pensions alimentaires, en ce qui concerne l'autorisation de percevoir en cas de non-paiement, n° 1317/1.

- Proposition de loi (Katrien Schryvers, Mia De Schamphelaere, Raf Terwingen, Servais Verherstraeten) modifiant le Code civil en ce qui concerne les contributions alimentaires pour les enfants, n° 1611/1.

- Proposition de loi (Mia De Schamphelaere, Sonja Becq, Raf Terwingen) modifiant le Code civil en ce qui concerne l'instauration d'un compte enfant, n° 1709/1.

(Vote sur l'ensemble - Rgt, art. 82.1). (Rapporteur : Mme Clotilde Nyssens).

Avis fait au nom de la sous-commission "Droit de la famille" par Mme Valérie Déom et M. Fouad Lahssaini.

- La commission a pris connaissance de la note technique d'ordre légistique. Des corrections ont été approuvées.

- La commission a décidé à l'unanimité d'appliquer l'article 78, 4 du Règlement.

- L'ensemble de la proposition de loi n° 899/1, telle qu'amendée et corrigée, a été adopté à l'unanimité.

- Les propositions jointes deviennent dès lors sans objet.



2. Question de Mme Clotilde Nyssens au ministre de la Justice sur “les procédures d’adoption menées à l’étranger” (n° 13331).

- Le Secrétaire d’Etat au Budget, adjoint au premier ministre, et Secrétaire d’Etat à la Politique des familles, adjoint à la ministre de l’Emploi, et en ce qui concerne les aspects du droit des personnes et de la famille, adjoint au ministre de la Justice, a répondu.

3. Question de M. Renaat Landuyt au ministre de la Justice sur “les recours en grâce” (n° 13253).

- Le ministre de la Justice a répondu.

4. Question de M. Renaat Landuyt au ministre de la Justice sur “la perte du billet d’écrou pour Gie Laenen” (n° 13254).

- Le ministre de la Justice a répondu.

5. Question de Mme Sofie Staelraeve au ministre de la Justice sur “la catastrophe de Ghislenghien” (n° 13328).

- Le ministre de la Justice a répondu.

6. Question de Mme Sabien Lahaye-Battheu au ministre de la Justice sur “la situation en ce qui concerne l’élaboration d’une solution pour les indemnités pro deo allouées dans le cadre du système d’aide juridique de deuxième ligne” (n° 13329).

- Le ministre de la Justice a répondu.

7. Question de M. Renaat Landuyt au ministre de la Justice sur “le risque de prescription pour des affaires de fraude sociale importantes” (n° 13333).

- Le ministre de la Justice a répondu.

8. Question de Mme Clotilde Nyssens au ministre de la Justice sur “le Conseil central de surveillance pénitentiaire et les commissions locales de surveillance pénitentiaire” (n° 13339).

- Le ministre de la Justice a répondu.

9. Question de Mme Sabien Lahaye-Battheu au ministre de la Justice sur “les problèmes relatifs aux écoutes téléphoniques effectuées par les services de police” (n° 13348).

- Le ministre de la Justice a répondu.

10. Question de M. Renaat Landuyt au ministre de la Justice sur “la location de prisons néerlandaises” (n° 13352).

- Le ministre de la Justice a répondu.

11. Question de M. Raf Terwingen au ministre de la Justice sur “l’indemnité de procédure lorsqu’une partie se fait représenter par un délégué syndical” (n° 13365).

- Le ministre de la Justice a répondu.



12. Questions jointes :

- Question de Mme Mia De Schamphelaere au ministre de la Justice sur “l’augmentation annoncée du nombre de référendaires à la Cour de cassation” (n° 13368).
- Question de Mme Mia De Schamphelaere au ministre de la Justice sur “l’organisation de l’examen linguistique pour référendaire à la Cour de cassation” (n° 13370).
- Question de Mme Sabien Lahaye-Battheu au ministre de la Justice sur “la problématique des référendaires près la Cour de Cassation” (n° 13412).
- Question de Mme Clotilde Nyssens au ministre de l’Intérieur sur “l’examen linguistique des référendaires près la Cour de Cassation” (n° 13427).

- Le ministre de la Justice a répondu.

13. Questions jointes :

- Question de M. Renaat Landuyt au ministre de la Justice sur “la neutralité du procureur du Roi de Liège” (n° 13387).
- Question de M. Stefaan Van Hecke au ministre de la Justice sur “la neutralité du procureur Reynders” (n° 13425).

- Le ministre de la Justice a répondu.

14. Questions jointes :

- Question de Mme Valérie De Bue au ministre de la Justice sur “la suppression des subventions à l’asbl Fedemot” (n° 13402).
- Question de M. Philippe Henry au ministre de la Justice sur “le soutien aux activités de l’asbl Fedemot” (n° 13405).

- Le ministre de la Justice a répondu.

15. Question de Mme Sabien Lahaye-Battheu au ministre de la Justice sur “la perception des amendes pénales” (n° 13411).

- Le ministre de la Justice a répondu.

Prochaine réunion : mercredi 3 juin 2009.

Pétitions

COMMISSION DES PÉTITIONS

Président : M. Jean-Luc Crucke

➤ **MERCREDI 27 MAI 2009**

Examen des pétitions et des réponses aux pétitions.

- La commission a examiné les pétitions n°s 1 à 12/2008-2009 et a pris connaissance de la réponse à la pétition n°9/2007-2008.



Intérieur

COMMISSION DE L'INTÉRIEUR, DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Président : M. André Frédéric

➤ **MERCREDI 27 MAI 2009**

1. Question de M. Peter Logghe au ministre de l'Intérieur sur "l'évolution de 'police-on-web'" (n° 12880).

- Le ministre de l'Intérieur a répondu.

2. Question de M. Stefaan Vercamer au ministre de l'Intérieur sur "les task forces dans le cadre de la réforme des services d'incendie" (n° 13131).

- Le ministre de l'Intérieur a répondu.

3. Question de M. Guy Coëme au ministre de l'Intérieur sur "les dotations du fonds de la sécurité routière aux zones de police" (n° 13151).

- Le ministre de l'Intérieur a répondu.

4. Question de M. Jean-Jacques Flahaux au ministre de l'Intérieur sur "la formation des forces de police en matière de lutte contre les discriminations" (n° 13176).

- Le ministre de l'Intérieur a répondu.

5. Question de M. Jean-Jacques Flahaux au ministre de l'Intérieur sur "la formation des policiers sur les problématiques d'environnement" (n° 13177).

- Le ministre de l'Intérieur a répondu.

6. Question de M. Peter Logghe au ministre de l'Intérieur sur "le suivi du système d'interruption des émissions radio" (n° 13208).

- Le ministre de l'Intérieur a répondu.

7. Question de M. Ludwig Vandenhove au ministre de l'Intérieur sur "la police judiciaire fédérale" (n° 13242).

- Le ministre de l'Intérieur a répondu.

8. Question de M. Ludwig Vandenhove au ministre de l'Intérieur sur "le corps d'intervention" (n° 13257).

- Le ministre de l'Intérieur a répondu.

9. Question de Mme Corinne De Permentier au ministre de l'Intérieur sur "l'organisation d'un spectacle clandestin par l'humoriste antisioniste Dieudonné" (n° 13277).

- Le ministre de l'Intérieur a répondu.



10. Questions jointes :

- Question de M. André Frédéric au ministre de l'Intérieur sur "les taux de radon mesurés dans des habitations des communes de Stavelot, Butgenbach, Malmedy et Saint-Vith" (n° 13344).
- Question de M. Philippe Henry au ministre de l'Intérieur sur "les taux de radon mesurés dans des habitations des communes de Stavelot, Butgenbach, Malmedy et Saint-Vith" (n° 13406).

- Le ministre de l'Intérieur a répondu.

11. Interpellations jointes :

- Interpellation de Mme Katrien Partyka au ministre de l'Intérieur sur "la reprise de missions de contrôle par l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire" (n° 326).
- Interpellation de M. Eric Thiébaud au ministre de l'Intérieur sur "les relations entre l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire et les organismes agréés" (n° 329).
- Interpellation de Mme Tinne Van der Straeten au ministre de l'Intérieur sur "la reprise des missions de contrôle par l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire" (n° 330).

- Le ministre de l'Intérieur a répondu.

- Une motion de recommandation a été déposée par M. Éric Thiébaud et Mmes Katrien Partyka, Tinne Van der Straeten et Clotilde Nyssens.

12. Question de Mme Clotilde Nyssens au ministre de l'Intérieur sur "les irrégularités dans le traitement du Registre national" (n° 13361).

- Le ministre de l'Intérieur a répondu.

13. Question de M. Jean-Marc Nollet au ministre de l'Intérieur sur "le dysfonctionnement identifié au sein du SPF" (n° 13363).

- Le ministre de l'Intérieur a répondu.

14. Question de M. Jean-Marc Nollet au ministre de l'Intérieur sur "la réorganisation du SPF" (n° 13364).

- Le ministre de l'Intérieur a répondu.

15. Questions jointes :

- Question de M. Ben Weyts au ministre de l'Intérieur sur "l'envoi de convocations électorales par des conseillers communaux" (n° 13390).
- Question de M. Michel Doomst au ministre de l'Intérieur sur "l'envoi de convocations électorales en français en Flandre" (n° 13417).
- Question de M. Olivier Maingain au ministre de l'Intérieur sur "l'application des lois sur l'emploi des langues en matière administrative en ce qui concerne les convocations électorales dans les communes à régime linguistique spécial" (n° 13420).
- Question de M. Bart Laeremans au ministre de l'Intérieur sur "l'envoi de convocations électorales en français dans les communes à facilités" (n° 134442).

- Le ministre de l'Intérieur a répondu.



16. Question de M. Peter Logghe au ministre de l'Intérieur sur "les explosions et les incendies domestiques" (n° 13409).

- Le ministre de l'Intérieur a répondu.

17. Question de Mme Valérie De Bue au ministre de l'Intérieur sur "le port d'armes par les policiers" (n° 13414).

- Le ministre de l'Intérieur a répondu.

Prochaine réunion : mercredi 3 juin 2009.

Infrastructure

COMMISSION DE L'INFRASTRUCTURE, DES COMMUNICATIONS ET DES ENTREPRISES PUBLIQUES

Président : M. François Bellot

➤ **MERCREDI 27 MAI 2009**

Proposition de résolution (Hilde Vautmans, Herman De Croo et Bart Somers) relative à la réforme du contrôle technique, n° 998/1 et 2. (Rapporteur : Valérie De Bue)

Audition avec :

- M. Olivier Goies et Mme Katia De Geyter (GOCA);
- M. Ignace Van Overbeke (Keuringsbureau Motorvoertuigen Oostende);
- M. Willem Vanbroeckhoven (Autoveiligheid NV);
- M. Jean-Paul Gailly (SPF Mobilité, directeur général Mobilité et Sécurité routière);
- M. Patrick Derweduwen (IBSR);
- MM. Michaël Jonniaux et Jean-Michel Tubetti (police fédérale);
- M. Philippe Planchon (Febiac);
- M. Philippe Pirson (Federauto);
- M. Michel Peelman (Car-Pass);
- M. Maarten Matienko (VAB);
- M. Karel Van Coillie (Touring).

- Un échange de vues a eu lieu.

Prochaine réunion : mercredi 3 juin 2009.

Finances et Budget

COMMISSION DES FINANCES ET DU BUDGET

Président : M. François-Xavier de Donnea

➤ **MERCREDI 27 MAI 2009**

1. Projet de loi modifiant la loi du 11 janvier 1993 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme, et le Code des sociétés, n° 1988/1.



- Rapporteur : M. Guy Coëme.
- Exposé introductif du vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles.
- La commission a décidé d'organiser des auditions.

2. Question de Mme Sonja Becq au vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles sur "le fonctionnement du site internet www.assurancevolontariat.be" (n° 13123).

- Le vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles a répondu.

3. Question de M. Peter Logghe au vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles sur "l'instauration d'un index médical" (n° 13207).

- Le vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles a répondu.

4. Question de Mme Sabien Lahaye-Battheu au vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles sur "la mise en oeuvre de l'avenant à la convention fiscale préventive de la double imposition entre la France et la Belgique" (n° 13330).

- Le vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles a répondu.

5. Question de Mme Colette Burgeon au vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles sur "le Service des créances alimentaires" (n° 13343).

- Le vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles a répondu.

6. Question de M. Dirk Van der Maelen au vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles sur "le traitement des déclarations d'impôt" (n° 13366).

- Le vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles a répondu.

7. Question de Mme Karine Lalieux au vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles sur "les dernières informations relatives au lancement prochain des jeux de la Loterie Nationale sur internet" (n° 13394).

- Le vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles a répondu.

8. Question de M. Robert Van de Velde au vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles sur "la baisse du taux de TVA dans le secteur de l'horeca" (n° 13397).

- Le vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles a répondu.

9. Question de M. Robert Van de Velde au vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles sur "l'octroi de crédits par les banques" (n° 13398).

- Le vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles a répondu.

10. Questions jointes :

- Question de M. Jan Jambon au vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles sur "la corruption à la Régie des bâtiments" (n° 13407).

- Question de M. Robert Van de Velde au vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles sur "la corruption supposée à la Régie des bâtiments" (n° 13418).



- Question de M. Philippe Henry au vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles sur “le surcoût du centre fermé d’Everberg” (n° 13424).
- Question de M. Stefaan Van Hecke au vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles sur “une corruption éventuelle à la Régie des bâtiments” (n° 13428).
- Question de M. Peter Logghe au vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles sur “la corruption supposée lors de la construction du centre fermé d’Everberg” (n° 13453).

- Le vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles a répondu.

11. Question de M. Peter Logghe au vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles sur “les arrêtés d’exécution de la loi plus contraignante en matière de contrefaçon” (n° 13408).

- Le vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles a répondu.

12. Question de M. Stefaan Vercamer au vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles sur “le lent processus d’agrément des asbl qui peuvent délivrer des attestations fiscales” (n° 13416).

- Le vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles a répondu.

Prochaine réunion : mercredi 3 juin 2009.

Police

COMMISSION SPÉCIALE CHARGÉE DE L’ACCOMPAGNEMENT PARLEMENTAIRE DU COMITÉ
PERMANENT DE CONTRÔLE DES SERVICES DE POLICE

Président : M. François-Xavier de Donnea

➤ **MERCREDI 27 MAI 2009**

1. Rapports introduits par le Comité permanent de contrôle des Services de police.

- Echange de vues avec le ministre de l’Intérieur.

2. Rapports introduits par le Comité permanent de contrôle des Services de police.



Concertation parlementaire

COMMISSION PARLEMENTAIRE DE CONCERTATION

Présidents : MM. Patrick Dewael et Armand De Decker

➤ **JEUDI 28 MAI 2009**

1. Projet de loi relatif à l'introduction des tests salivaires en matière de drogues dans la circulation, n° 1985/1.

Demande d'urgence du gouvernement (application de l'article 80 de la Constitution et de l'article 12, § 2, de la loi du 6 avril 1995 organisant la commission parlementaire de concertation).

- Le délai d'évocation est fixé à 5 jours et le délai d'examen est fixé à 15 jours.

2. Projet de loi portant des dispositions diverses en matière d'emploi pendant la crise, n° 2003/1.

Demande d'urgence du gouvernement (application de l'article 80 de la Constitution et de l'article 12, § 2, de la loi du 6 avril 1995 organisant la commission parlementaire de concertation).

- Le délai d'évocation est fixé à 5 jours et le délai d'examen est fixé à 15 jours.



SÉANCE PLÉNIÈRE

Ce chapitre mentionne:

- *les principaux points abordés au cours des séances plénières de la semaine écoulée;*
- *l'objet des projets et propositions de loi discutés et votés;*
- *le résultat des votes.*

Le numéro figurant à la suite de l'intitulé des projets et propositions de loi est celui du document parlementaire correspondant (voir aussi annexe 2 – projets de loi, propositions et rapports de commission);

Le chiffre figurant entre parenthèses à la suite de la date de la séance plénière est celui qui identifie la séance dans les publications officielles de la Chambre: le Compte rendu analytique qui publie les synthèses des débats et le Compte rendu intégral qui contient le texte intégral (voir "les publications de la Chambre" en dernière page du présent bulletin).

➤ JEUDI 28 MAI 2009, APRES-MIDI (100)

PROJETS DE LOI ET PROPOSITIONS

1. Proposition de résolution (Mme Yolande Avontroodt, MM. Mark Verhaegen et David Clarinval, Mme Christine Van Broekhoven, M. Jean Cornil et Mme Brigitte Wiaux) relative aux nanosciences et aux nanotechnologies, n^{os} 1811/1 à 5.

La proposition de résolution (n° 1811) est adoptée par 109 voix et 17 abstentions

2. Projet de loi modifiant le Code judiciaire en ce qui concerne la dotation allouée au Conseil supérieur de la Justice, n^{os} 1936/1 et 2.

Le projet de loi (n° 1936) est adopté à l'unanimité des 126 votants

3. Projet de loi spéciale modifiant la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'arbitrage, en ce qui concerne la dotation à cette Cour, n^{os} 1937/1 à 4.

Le projet de loi spéciale (n° 1937) est adopté par 48 voix F et 70 voix N

Le quorum des suffrages dans chaque groupe est atteint

Le quorum des présences dans chaque groupe linguistique est atteint

La majorité des 2/3 des suffrages est atteinte



4. - Proposition de loi (M. Servais Verherstraeten, Mmes Sonja Becq et Mia De Schamphelaere, M. Raf Terwingen et Mme Liesbeth Van der Auwera) modifiant le Code civil et le Code des droits de succession en ce qui concerne le paiement libératoire dans le cadre d'un héritage et visant à mettre un certain montant à la disposition du conjoint ou cohabitant légal survivant, n^{os} 1633/1 à 8.
 - Proposition de loi (MM. David Geerts, Hans Bonte et Dirk Van der Maelen) modifiant le Code des droits de succession en ce qui concerne les problèmes temporaires de liquidités auxquels sont confrontés les survivants, n^{os} 450/1 et 2.
 - Proposition de loi (M. Servais Verherstraeten, Mmes Sonja Becq et Mia De Schamphelaere, M. Raf Terwingen et Mme Liesbeth Van der Auwera) modifiant le Code des droits de succession et le Code civil en vue de mettre un certain montant à la disposition du partenaire survivant, n^{os} 701/1 et 2.
 - Proposition de loi (MM. Jean-Luc Crucke et Pierre-Yves Jeholet) visant à mettre immédiatement à disposition du conjoint ou du cohabitant légal survivant un montant maximum avant le règlement de la succession, n^{os} 922/1 et 2.

En cas de décès, les banques exigent actuellement la signature de tous les héritiers en vue de procéder à la liquidation des avoirs. Des héritiers en désaccord peuvent donc bloquer le paiement et, le cas échéant, il arrive que le partenaire survivant ne puisse même pas accéder à ses propres avoirs.

C'est pourquoi les auteurs souhaitent prévoir explicitement que les établissements de crédit effectuent un paiement libératoire à la demande des personnes désignées dans un document spécifique établi par un bureau d'enregistrement, un notaire ou un juge de paix.

Ils souhaitent également donner un certain montant au partenaire survivant pour lui permettre de pourvoir à ses besoins de base. Ce montant sera pris en compte à titre d'avance lors de la liquidation-partage.

La proposition de loi (n° 1633) est adoptée à l'unanimité des 126 votants

5. Projet de loi complétant la loi sur les baux à loyer en ce qui concerne l'imputation au preneur des frais d'intervention d'un tiers, n^{os} 1949/1 à 3.

Le projet de loi (n° 1949) est adopté à l'unanimité des 125 votants

6. - Projet de loi portant des dispositions diverses en matière d'emploi pendant la crise, n° 2003/1.
 - Proposition de loi (M. Hans Bonte) modifiant l'arrêté royal du 16 juillet 2004 visant à promouvoir l'emploi de travailleurs licenciés dans le cadre de restructurations, en ce qui concerne la réduction de cotisations restructurations, n^{os} 1953/1.
 - Proposition de loi (M. Hans Bonte et Mme Meryame Kitir) favorisant la réduction de la durée du travail en vue de sauver des emplois pendant la récession économique, n^{os} 1954/1 et 2.

Le projet de loi (n° 2003) est adopté par 88 voix et 34 abstentions



QUESTIONS ORALES

Le dossier Opel

Questions jointes de :

- M. Bruno Valkeniers (VB) (n° P1108)
- M. Ludo Van Campenhout (Open Vld) (n° P1109)
- M. Robert Van de Velde (LDD) (n° P1110)
- Mme Mia De Schamphelaere (CD&V) au premier ministre (n° P1111)

Le rapport de monitoring de l'ECRI

Question de :

M. Olivier Maingain (MR) au premier ministre (n° P1112)

L'avenir du gouvernement fédéral

Questions jointes de :

- M. Jan Jambon (N-VA) (n° P1113)
- M. Peter Vanvelthoven (sp.a) (n° P1114)
- M. Gerolf Annemans (VB) au premier ministre (n° P1137)

L'examen de banquier

Question de :

Mme Meyrem Almaci (Ecolo-Groen!) au vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles (n° P1115)

Le mode de calcul du précompte professionnel sur le pécule de vacances

Question de :

M. Luc Goutry (CD&V) au vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles (n° P1116)



Les procédures de départ des trains – La procédure de sécurité pour le départ des trains

Questions jointes de :

- M. Jan Mortelmans (VB) (n° P1117)
- M. David Geerts (sp.a) (n° P1118)
- Mme Valérie De Bue (MR) (n° P1119)
- M. Georges Gilkinet (Ecolo-Groen!) (n° P1120)
- M. Jef Van den Bergh (CD&V) (n° P1121)
- Mme Karine Lalieux (PS) (n° P1122)
- Mme Colette Burgeon (PS) (n° P1123)
- M. Maxime Prévot (cdH) (n° P1124)
- Mme Ine Somers (Open Vld) au vice-premier ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques et des Réformes institutionnelles (n° P1125)

L'étude du syndicat mondial UNI Poste & Logistique sur la libéralisation du secteur

Question de :

Mme Valérie Déom (PS) au vice-premier ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques et des Réformes institutionnelles (n° P1126)

L'agression de Grammont

Questions jointes de :

- M. Renaat Landuyt (sp.a) (n° P1130)
- M. Raf Terwingen (CD&V) (n° P1131)
- M. Bart Laeremans (VB) au ministre de la Justice (n° P1132)

La détention préventive

Question de :

M. Xavier Baeselen (MR) au ministre de la Justice (n° P1127)

La maîtrise des coûts en matière de justice

Questions jointes de :

- M. Renaat Landuyt (sp.a) (n° P1128)
- Mme Els Rammelaere (N-VA) au ministre de la Justice (n° P1129)



La protection des consommateurs contre les prix abusifs

Question de :

Mme Karine Lalieux (PS) au ministre du Climat et de l'Energie
(n° P1133)

Les formules de crédit

Question de :

M. Hans Bonte (sp.a) au ministre pour l'Entreprise et la Simplification
(n° P1134)

L'aide juridique

Questions jointes de :

- M. Fouad Lahssaini (Ecolo-Groen!) (n° P1135)
- Mme Clotilde Nyssens (cdH) au secrétaire d'Etat au Budget, adjoint au premier ministre, et secrétaire d'Etat à la Politique des familles, adjoint à la ministre de l'Emploi, et en ce qui concerne les aspects du droit des personnes et de la famille adjoint au ministre de la Justice (n° P1136)

NOMINATION DU PRESIDENT SUPPLEANT (N) DU COMITE PERMANENT P

Conformément à l'article 4 de la loi organique du 18 juillet 1991 du contrôle des services de police et de renseignements et de l'Organe de coordination pour l'analyse de la menace, la Chambre doit nommer le président (N) et le président suppléant (N) du Comité permanent P. La Chambre a déjà nommé le président le 8 janvier 2009.

Les candidatures ont été annoncées en séance plénière du 16 octobre 2008.

Les candidats sont :

- Mme Kathleen Desaegher, substitut du procureur général près la cour d'appel de Bruxelles;
- Mme Dominique Reyniers, premier substitut du procureur du Roi près le parquet d'Anvers.

Madame Dominique Reyniers a obtenu 100 suffrages.

Madame Kathleen Desaegher a obtenu 15 suffrages.

Mme Dominique Reyniers, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée présidente suppléante du Comité permanent de contrôle des services de police.



VOTES NOMINATIFS SUR LES MOTIONS

Une motion pure et simple est une motion qui vise uniquement à passer à l'ordre du jour. La motion pure et simple a la priorité de droit sur toutes les autres motions, à l'exception de la motion de confiance. L'adoption d'une motion pure et simple entraîne la caducité de toutes les autres motions (art.92bis du Règlement de la Chambre).

Si plusieurs motions de recommandation portent sur le même objet, celles déposées par des interpellateurs ont, lors du vote, la priorité de droit sur celles déposées par d'autres membres. L'ordre du vote est, pour chacune de ces deux catégories de motions, déterminé par l'ordre dans lequel celles-ci ont été déposées.

VOTES :

1. sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

- M. Bart Laeremans (VB) au ministre de la Justice sur « le fait que deux cents hommes politiques sont espionnés par la Sûreté de l'Etat » (n° 312)
(développées en réunion publique de la commission de la Justice du 12 mai 2009)

Deux motions ont été déposées (MOT 52 321/001)

- une motion de recommandation par Bart Laeremans (VB) et Peter Logghe (VB)
- une motion pure et simple par Raf Terwingen (CD&V)

La motion pure et simple est adoptée par 80 voix contre 45

2. sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

- M. Francis Van den Eynde (VB) au vice-premier ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques et des Réformes institutionnelles sur « la discrimination pratiquée par la SNCB à l'égard des aéroports flamands de Deurne et d'Ostende » (n° 313)
(développées en réunion publique de la commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques du 18 mai 2009)

Deux motions ont été déposées (MOT 52 313/001)

- une motion de recommandation par Francis Van den Eynde (VB) et Jan Mortelmans (VB)
- une motion pure et simple par Valérie De Bue (MR), Ine Somers (Open Vld), François Bellot (MR), Jef Van den Berg (CD&V), David Lavaux (cdH) et Michel Doomst (CD&V)

La motion pure et simple est adoptée par 79 voix contre 46



3. sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

- M. Francis Van den Eynde (VB) au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères sur « l'inconduite d'un membre de la famille royale des Emirats arabes» (n° 322)
(développées en réunion publique de la commission des Relations extérieures du 19 mai 2009)

Deux motions ont été déposées (MOT 52 322/001)

- une motion de recommandation par Francis Van den Eynde (VB) et Jan Mortelmans (VB)
- une motion pure et simple par Michel Doomst (CD&V) et André Flahaut (PS)

La motion pure et simple est adoptée par 79 voix contre 46





PUBLICATIONS

Cette rubrique mentionne quelques publications que la rédaction juge susceptibles d'intéresser le lecteur.

CHAMBRE

Bulletin des questions et réponses :

- 52/062 DU 18 MAI 2009
Questions et réponses écrites





CONSEIL DES MINISTRES

Le texte ci-dessous mentionne les points qui figurent à l'ordre du jour du Conseil des ministres et qui sont susceptibles d'influencer les travaux parlementaires futurs. Il s'agit surtout d'avant-projets de loi approuvés par le Conseil des ministres. Le Parlement fédéral entame l'examen d'un projet lorsque le gouvernement l'a déposé à la Chambre des représentants ou au Sénat. Le projet ne peut obtenir la sanction et être promulgué en tant que loi qu'après avoir été adopté par la Chambre et, dans certains cas, également par le Sénat.

Une information plus détaillée relative aux décisions du Conseil des ministres est disponible sur le site Internet du gouvernement fédéral: <http://www.presscenter.org> - Conseil des ministres.

➤ **CONSEIL DES MINISTRES DU 29 MAI 2009**

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 29 mai 2009 sous la présidence du premier ministre Herman Van Rompuy.

LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'AIR

Plan d'action 2009-2012, contribution fédérale à la lutte contre la pollution de l'air.

Sur proposition de M. Paul Magnette, ministre du Climat et de l'Energie, le Conseil des ministres a approuvé le Plan d'action 2009-2012, contribution fédérale à la lutte contre la pollution de l'air. Il s'agit du premier plan qui prend en compte les particules et les pollutions de l'air intérieur. Il traite des différents polluants, des différents effets et sources diffuses et mobiles ainsi que de la qualité de l'air extérieur et intérieur.

La contribution fédérale complète et soutient l'action des Régions. Ensemble, ces actions forment un tout pour protéger la qualité de l'air et répondre aux obligations internationales et européennes.

Le Plan d'action s'articule autour de six axes :

- les mesures transversales,
- la promotion de la mobilité durable de personnes et le transport de marchandises durables,
- la performance des moteurs,
- l'amélioration de la qualité environnementale des produits énergétiques,
- la production de chaleur domestique plus respectueuse de l'environnement,
- la conception et l'entretien de l'habitat plus respectueux de l'environnement.



CONVENTION BELGIQUE-CHILI

Assentiment à la Convention tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale.

Sur proposition de M. Karel De Gucht, ministre des Affaires étrangères, le Conseil des Ministres a marqué son accord sur l'avant-projet de loi portant assentiment à la Convention entre la Belgique et le Chili tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune (signée à Bruxelles le 6 décembre 2007).

Cette Convention suit dans une large mesure les dispositions du Modèle de Convention fiscale de l'OCDE. Lorsqu'elle s'en écarte, c'est pour élargir le pouvoir d'imposition de l'Etat de la source des revenus dans la ligne du Modèle de Convention des Nations Unies concernant les doubles impositions entre pays développés et pays en développement. Il s'agit d'un accord équilibré qui devrait favoriser les relations économiques entre la Belgique et le Chili. Le texte de la Convention est publié sur le site www.fiscus.fgov.be.

La Convention sera prochainement présentée à l'assentiment du Parlement.

ACCORD ENTRE LA BELGIQUE ET LA RÉPUBLIQUE DE MAURICE

Assentiment à l'Accord d'assistance administrative mutuelle en matière douanière.

Sur proposition de M. Karel De Gucht, ministre des Affaires étrangères, le Conseil des Ministres a approuvé l'avant-projet de loi portant approbation de l'Accord d'assistance administrative mutuelle en matière douanière entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la République de Maurice (signé à Bruxelles, le 10 avril 2007).

Cet Accord vise à conforter la lutte contre la fraude douanière et fiscale à l'échelon international, par le biais d'une assistance renforcée entre la Mauritius Revenue Authority et l'Administration des douanes et accises belge. Ces Administrations douanières entendent ainsi contribuer à la sauvegarde des intérêts fiscaux, économiques et sociaux des deux pays, ainsi que de l'Union européenne.

Afin de rencontrer cet objectif, l'Accord prévoit une assistance mutuelle pour la prévention, la recherche, la poursuite et la répression des infractions aux lois douanières, d'une part, pour la juste application des lois douanières, d'autre part. Cette assistance consiste essentiellement en la communication de renseignements ou de résultats d'enquêtes, mais peut aussi consister en l'exercice d'une surveillance sur des personnes, des marchandises, des moyens de transport ou des locaux suspects.

L'Accord prévoit également, pour chaque Partie, la possibilité d'autoriser des fonctionnaires à comparaître comme témoins devant les tribunaux ou les autorités administratives de l'autre Partie. Des fonctionnaires d'une des administrations peuvent de surcroît être autorisés à assister, à titre consultatif, aux devoirs d'enquête des agents de l'administration de l'autre Partie, sur le territoire de cette dernière. Les mêmes fonctionnaires peuvent également être autorisés à consulter les dossiers détenus dans les bureaux de l'autre administration et relatifs à une infraction douanière, ainsi qu'à se faire produire des copies de ces dossiers. Un certain nombre de garanties et de précisions sont données en ce qui concerne le caractère confidentiel des renseignements ou documents obtenus sur base de l'Accord.



L'Accord prévoit que la Commission européenne pourra être informée des renseignements échangés au titre de l'assistance mutuelle, si ceux-ci concernent des fraudes ou des irrégularités douanières présentant un intérêt communautaire. Les Parties conviennent également de se prêter assistance dans le domaine technique, notamment dans le domaine de la formation.

SERVICES DE PAIEMENT

Elaboration d'un cadre juridique belge pour l'application des règles européennes en matière de services de paiement.

Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi qui crée un cadre juridique cohérent et unifié en matière de services de paiement et transpose en droit belge une grande partie de la directive européenne relative aux services de paiement dans le marché intérieur (directive 2007/64/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 novembre 2007, appelée PSD (*Payment Services Directive*)).

L'avant-projet de loi vise à garantir des conditions de concurrence neutres pour les services de paiement, particulièrement en ce qui concerne la relation entre utilisateurs et prestataires. Le but est de gagner la confiance des utilisateurs de services de paiement en offrant un haut degré de protection ainsi que certaines garanties dans le domaine de la sécurité, de l'efficacité et du coût des paiements, en tenant compte des intérêts de tous.

L'avant-projet rend juridiquement possible le fonctionnement en Belgique de schémas de paiement conformes à SEPA (SEPA est l'espace unique de paiement en euros (*Single Euro Payments Area*)). Vous trouverez plus d'informations sur le SEPA dans le [communiqué de presse](#) du Conseil des ministres du 27 juin 2008) et prévoit des obligations d'information spécifiques, précontractuelles et périodiques pour le prestataire de services de paiement ainsi que des obligations et responsabilités respectives pour le prestataire et l'utilisateur. Il introduit des règles relatives au consentement et à l'exécution d'opérations, dont les délais d'exécution, ainsi qu'un régime adapté de plainte et de sanction.

Ce cadre juridique devrait favoriser, en combinaison avec SEPA, un marché compétitif qui cadre avec la stratégie de Lisbonne visant à faire de l'Union européenne la région la plus compétitive au monde d'ici 2010.

LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Approbation du tableau de bord de suivi et d'observation du Plan fédéral de Lutte contre la pauvreté.

Sur proposition de M. Jean-Marc Delizee, secrétaire d'Etat à la Lutte contre la pauvreté, et de Mme Marie Arena, ministre de l'Intégration sociale, le Conseil des ministres a approuvé le tableau de bord de suivi et d'observation du Plan fédéral de Lutte contre la pauvreté.

Ce tableau de bord trimestriel reflète la deuxième évaluation de l'état d'avancement de l'exécution des 59 mesures contenues dans le Plan fédéral de Lutte contre la pauvreté, approuvé [le 4 juillet 2008](#). Les différents ministres compétents furent chargés de transmettre l'état d'avancement relatif à l'exécution des mesures qui relèvent de leur domaine de compétences.



Un tableau a ensuite été soumis à un groupe de travail composé de toutes les cellules stratégiques des ministres concernés.

Le Plan fédéral développe des moyens concrets pour permettre à chacune et à chacun de vivre dignement et entend assurer la sécurité d'existence. Les questions liées à l'accès à l'emploi, au droit à la santé, au droit à pouvoir disposer d'un logement correct, à l'accès à l'énergie ainsi qu'aux services publics sont au coeur du Plan de Lutte contre la pauvreté.

SURVEILLANCE DU SECTEUR FINANCIER

Elargissement de la garantie de l'Etat aux institutions financières.

Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi qui modifie la loi (du 2 août 2002) relative à la surveillance du secteur financier et aux services financiers.

La proposition du ministre des Finances Didier Reynders vise à élargir la garantie de l'Etat pour les pertes encourues par les institutions financières au concept d'*instruments financiers*. Dans le texte actuel, cette couverture n'est valable que pour certains actifs mais pas pour les instruments hors bilan.

Par ailleurs, l'avant-projet modifie l'octroi de cette garantie aux institutions financières en les élargissant aux compagnies financières inscrites sur la liste de la CBFA, aux compagnies financières mixtes, aux établissements de crédit, aux entreprises d'investissement et aux entreprises d'assurance, ainsi qu'à leurs filiales directes ou indirectes.

DÉPENSES EN VUE D'ÉCONOMISER L'ÉNERGIE

Bonification d'intérêt pour les prêts relatifs au financement des dépenses faites en vue d'économiser l'énergie.

Les personnes qui contractent un prêt pour financer des dépenses faites en vue d'économiser l'énergie auront désormais droit à une bonification d'intérêt. Le Conseil des ministres a fixé les mesures pratiques qui exécutent cette mesure de la loi de relance économique du 27 mars 2009.

L'Etat fédéral prend 1,5 % de l'intérêt du prêt à son compte. Il s'agit d'un prêt conclu par une personne physique entre le 1er janvier 2009 et le 31 décembre 2011 afin de rationaliser la consommation d'énergie dans l'habitation par :

- le remplacement des anciennes chaudières,
- l'installation d'un système de chauffage de l'eau sanitaire par le recours à l'énergie solaire,
- l'installation de panneaux photovoltaïques pour transformer l'énergie solaire en énergie électrique,
- l'installation de double vitrage,
- l'isolation du toit,
- le placement d'une régulation d'une installation de chauffage central au moyen de vannes thermostatiques ou d'un thermostat d'ambiance à horloge,
- un audit énergétique de l'habitation.

Le prêt doit s'élever au moins à 1.250 euros et au plus à 15.000 euros. Pour avoir droit à l'intervention fédérale, l'emprunteur devra demander l'octroi de la bonification d'intérêt par le biais du prêteur, au plus tard au moment où il signe le contrat.



C'est le prêteur qui fournira les documents de preuve nécessaires au SPF Finances. Pour les contrats de prêts conclus entre le 1er janvier 2009 et la date d'entrée en vigueur de l'arrêté royal, il est possible pour le moment de demander la bonification d'intérêt en fournissant les pièces justificatives au prêteur.

DISPOSITIONS FISCALES

Avant-projet de loi portant des dispositions fiscales et diverses.

Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant des dispositions fiscales et diverses. L'avant-projet, introduit par le ministre des Finances Didier Reynders, règle une série de mesures financières comme :

- l'exonération pour les chèques-repas et les éco-chèques,
- la déduction des dons à des institutions de l'Espace économique européen,
- le statut fiscal des sportifs,
- le calcul de la diminution d'impôt pour toutes les allocations de chômage par contribuable,
- l'adaptation du mode de taxation des marins qui ne sont pas assujettis à la sécurité sociale belge,
- le régime commun d'un seuil de participation minimum aux établissements de crédit, entreprises d'assurances et sociétés de bourse,
- la restitution des avoirs TVA aux entreprises étrangères,
- la base du projet "document électroniquement reconnaissable - vente" (enregistrement électronique de certains actes authentiques),
- un nouveau règlement pour le dépôt des contrats de bail,
- des mesures environnementales pour certaines catégories de véhicules propres,
- ...

EMPLOI EN TEMPS DE CRISE

Exécution du projet de loi en matière d'emploi pendant la crise.

Sur proposition de Mme Joëlle Milquet, ministre de l'Emploi, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui exécute le projet de loi portant des dispositions diverses en matière d'emploi pendant la crise. Ce projet de loi a été approuvé en séance plénière de la Chambre des Représentants ce jeudi 28 mai 2009.

Adaptation temporaire du temps de travail.

La réduction forfaitaire trimestrielle des cotisations sociales à charge de l'employeur est fixée à 600 euros pour une réduction d' 1/5e du temps de travail et à 750 euros pour une réduction d'1/4. Si la semaine de quatre jours est instaurée simultanément, ces montants sont augmentés de 400 euros par travailleur à temps plein. Le projet d'arrêté royal contient des dispositions relatives à la communication de données à l'Office National de Sécurité Sociale ainsi qu'au contenu minimum des conventions collectives de travail par lesquelles l'application de cette mesure est réglée.



Commission Plans d'entreprise.

Le projet d'arrêté royal crée une Commission Plans d'entreprise et règle sa composition et son fonctionnement. Cette Commission tripartite doit approuver les Plans d'entreprise déposés dans le cadre de l'application de ces mesures anti-crise.

Réduction individuelle et temporaire des prestations.

Le projet d'arrêté royal détermine le montant de l'allocation du travailleur qui réduit ses prestations (442 euros pour une réduction avec 1/2 temps ; 248 euros pour une réduction avec 1/5 pour les travailleurs qui ont au moins 50 ans et 188 euros pour une réduction avec 1/5 pour les travailleurs qui n'ont pas 50 ans) et décrit comment celui-ci doit introduire sa demande. En outre, le projet règle la possibilité d'un cumul de l'allocation avec l'exercice d'une activité indépendante complémentaire qui était déjà exercée pendant au moins 12 mois avant la réduction individuelle des prestations.

Le projet entre en vigueur le même jour que le projet de loi portant des dispositions diverses en matière d'emploi pendant la crise.

BELGACAP

Assurance-crédit complémentaire avec garantie de l'Etat pour les entreprises.

Sur proposition de M. Didier Reynders, ministre des Finances, et Mme Sabine Laruelle, ministre des PME et des Indépendants, le Conseil des ministres a marqué son accord pour l'octroi de la garantie de l'Etat à une assurance-crédit complémentaire pour les entreprises, dénommée BELGACAP, à concurrence d'un encours maximum de 300 millions d'euros par trimestre, pour une période de six mois.

BELGACAP est une couverture complémentaire supplétive à l'assurance-crédit, distribuée par l'assureur crédit et garantie par l'Etat. L'Etat sera rémunéré pour les risques qu'il prend. Le Fonds de participation assurera la gestion administrative de cette couverture.

Cette couverture complémentaire peut être octroyée à toute entreprise dont le siège social ou l'activité principale est située en Belgique et qui subit ou a subi une réduction de couverture par un assureur depuis le 1er janvier 2009. Elle permettra à de nombreuses entreprises, notamment exportatrices, de mieux faire face à la crise.

BELGACAP couvre les crédits fournisseurs accordés par des entreprises établies en Belgique à des débiteurs de l'Espace économique européen (EEE), sans pouvoir être cumulé avec un autre système équivalent.

L'assureur crédit ne peut faire appel à la garantie, au bénéfice de l'entreprise, que dans la mesure où, au moment de l'indemnisation du sinistre, la couverture primaire se révèle insuffisante.

Le Conseil des ministres a approuvé le projet d'arrêté royal relatif aux modalités de la garantie de l'Etat accordée au complément d'assurance-crédit BELGACAP.



ANNEXES





DEMANDES D'INTERPELLATION

Les demandes d'interpellation sont déposées au bureau de la Chambre qui les renvoie en réunion publique de commission. Sur avis de la Conférence des présidents, le président peut toutefois décider qu'une interpellation présentant un intérêt général ou politique particulier sera développée en séance plénière ou décider de la transformer en question orale ou écrite.

➤ **0329 Intérieur**

Interpellation de M. Eric THIEBAUT au ministre de l'Intérieur sur « les relations entre l'Agence fédérale de contrôle nucléaire et les organismes agréés ».

Idem n° 0326 Mme Katrien PARTYKA

Idem n° 0327 Mme Véronique SALVI

➤ **0330 Intérieur**

Interpellation de Mme Tinne VAN DER STRAETEN au ministre de l'Intérieur sur « la reprise des missions de contrôle par l'Agence Fédérale de Contrôle nucléaire ».

Idem n° 0326 Mme Katrien PARTYKA

Idem n° 0327 Mme Véronique SALVI

Idem n° 0329 M. Eric THIEBAUT

➤ **0331 Justice**

Interpellation de M. Bart LAEREMANS au ministre de la Justice sur « les projets de réforme du département de la Justice ».





PROJETS DE LOI, PROPOSITIONS,
RAPPORTS DE COMMISSIONS ET
COMPTES-RENDUS

Les projets et propositions de loi déposés à la Chambre ainsi que les rapports de commission sont publiés sous forme de documents parlementaires.

Ces documents portent un numéro d'ordre principal attribué lors du dépôt à chaque projet ou proposition; suit un numéro subséquent attribué aux différents documents (avis du Conseil d'État, amendements, rapports de commission ...) qui s'y rattachent. Suit enfin la mention de la session parlementaire au cours de laquelle le projet ou la proposition a été déposé.

Tous les documents parlementaires peuvent être commandés (voir dernière page du bulletin : « Publications de la Chambre des représentants et du Sénat de Belgique »).

Ils peuvent également être consultés sur le site Internet de la Chambre: <http://www.lachambre.be>, sous la rubrique « Documents parlementaires ». Une sous rubrique mentionne les documents les plus récents.

Les comptes rendus des séances plénières et des commissions peuvent également être consultés sur le site, sous la rubrique « Séances plénières » (compte rendu analytique et intégral) et sous la rubrique « Commissions » (discussion des textes de loi, des interpellations et des questions orales).





ADDENDA





AGENDA DES SÉANCES PLÉNIÈRES ET DES RÉUNIONS DE COMMISSIONS

Les agendas des commissions et des séances plénières sont disponibles sur le site Internet de la Chambre (www.lachambre.be), rubriques « Agenda des réunions de commissions » et « Agenda des séances plénières ».

MONOGRAPHIES PUBLIÉES PAR LA CHAMBRE - BON DE COMMANDE

TITRE	EURO	NOMBR.	PRIX TOTAL
Législation			
La Constitution belge (octobre 2007) <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> ALL <input type="checkbox"/> ANG	2,50
La Constitution belge – édition « cartonnée »	5,00
Loi du 13 mai 1880 sur les enquêtes parlementaires, modifiée par la loi du 30 juin 1996	1,20
Série de brochures "Précis de Droit parlementaire"			
<input type="checkbox"/> L'irresponsabilité parlementaire (mars 2007)	2,50
<input type="checkbox"/> L'inviolabilité parlementaire (mars 2007)	2,50
<input type="checkbox"/> La Cour constitutionnelle (octobre 2007)	2,50
<input type="checkbox"/> L'influence des arrêts de la Cour d'arbitrage sur le travail parlementaire (novembre 2001)	2,50
<input type="checkbox"/> Les lois spéciales de réformes institutionnelles (octobre 2001)	2,50
Information parlementaire			
<input type="checkbox"/> Liste d'adresses des députés composition politique –groupes linguistiques -composition des commissions - relevé statistique des activités	2,50
<input type="checkbox"/> Dépenses électorales: élections 18 mai 2003	2,50
<input type="checkbox"/> Rapport annuel 2005-2006	2,50
<input type="checkbox"/> Règlement de la Chambre + Annexes (octobre 2007)	2,50
<input type="checkbox"/> L'Histoire de la Chambre des représentants	15,00
<input type="checkbox"/> La faillite de la Sabena (rapport + annexes)	5,00
Fiches "info" parlementaires			
Informations sur les structures de l'État fédéral et fonctionnement du parlement fédéral <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> ALL <input type="checkbox"/> ANG	1,20
Parlamentum Belgicum – Livre de photographies	4,00
Cent ans de débats insolites à la Chambre et au Sénat ; Emile Toebosch, Chambre des représentants 2001 ; 182 pp.	5,00
« Le Parlement » (iconographie)	2,50
« Le Palais de la Nation » (W. Van den Steene)	30,00
Les députés 1894-1969 – facsimilé (Van Molle) - biographie	2,50
Brochure « Dessins satiriques »	2,00
Film DVD: "Le Parlement fédéral de la Belgique" <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> ALL <input type="checkbox"/> ANG <input type="checkbox"/> Vidéo <input type="checkbox"/> DVD	6,20
Gravure : "Vue de l'Hôtel des Etats Généraux à Bruxelles" encadrée	70,00
Gravure : "Vue de l'Hôtel des Etats Généraux à Bruxelles" non encadrée	10,00
Dépliants			
Dépliant "Le Parlement fédéral de Belgique" <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> ALL <input type="checkbox"/> ANG	gratuit
Dépliant "L'hémicycle – Chambre des représentants" <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> N	gratuit

BON DE COMMANDE – MONOGRAPHIES DE LA CHAMBRE

A renvoyer à : Chambre des représentants - Service des Affaires générales – 1008 BRUXELLES

NOM _____

ADRESSE _____

Veillez verser le montant correspondant au compte n° **000-0019220-14** de la Chambre des représentants
– 1008 Bruxelles (IBAN BE94 0000 0192 2014 BIC BPOTBEB1)

La commande sera exécutée dès réception du paiement. Il n'est pas fourni de facture.

PUBLICATIONS DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS ET DU SÉNAT

	BELGIQUE		ETRANGER	
	ABONNEMENT PAR SESSION PARLEMENTAIRE (1)	NUMÉROS SÉPARÉS	ABONNEMENT PAR SESSION PARLEMENTAIRE (1)	NUMÉROS SÉPARÉS
Compte rendu intégral définitif Chambre et Sénat Reproduction intégrale des débats des Chambres législatives, dans la langue de l'orateur	95,00 euro (2)	2,00 euro (3)	270,00 euro (2)	6,00 euro (3)
Bulletin des questions et réponses (bilingue) (version intégrale) Questions posées par les parlementaires et réponses du gouvernement (version raccourcie)	40,00 euro (2)	2,00 euro (3)	120,00 euro (2)	6,00 euro (3)
	20,00 euro	1,00 euro	60,00 euro	3,00 euro
Compte rendu analytique Chambre Résumé des débats publié le lendemain des séances-bilingue	15,00 euro	1,00 euro	45,00 euro	3,00 euro
Informations parlementaires Bulletin hebdomadaire	15,00 euro	/	45,00 euro	/
(1) session parlementaire: en principe d'octobre à octobre (2) Chambre et Sénat (3) Chambre ou Sénat				
Informations et commandes pour les publications susmentionnées: Service Affaires générales – tél.: (02) 549 81 79 fax: (02) 549 82 74 Compte n° 000-1648428-10 de «Publications de la Chambre des représentants – 1008 Bruxelles» (IBAN BE41 0001 6584 2810 BIC BPOTBEB1) Veuillez mentionner clairement: <ul style="list-style-type: none"> - Nom et adresse complète du souscripteur - Adresse d'expédition si elle diffère de l'adresse du souscripteur - Description précise de la publication souhaitée (titre, date, numéro, session et langue) ➤ Le montant de l'abonnement est dû en totalité, quelle que soit la date de souscription; les numéros antérieurs à la date de paiement ne sont pas fournis ➤ L'abonnement prend cours dès réception du paiement et ne peut être résilié ➤ La Chambre n'est pas assujettie à la TVA 				
Documents parlementaires de la Chambre Projets et propositions de loi, amendements, propositions de résolution, rapports de commission, avis du Conseil d'État, etc - abonnement complet avec budgets - abonnement complet sans budgets - abonnements thématiques - numéros séparés Frais administratifs en cas de commande de numéros séparés à 2,50 EUR: 0,75 EUR	BELGIQUE 0,0744 euro par page imprimée ÉTRANGER 0,0744 euro par page imprimée + frais de port	Informations et commandes: <u>Chambre des représentants</u> Service des Affaires générales 1008 BRUXELLES tél.: (02) 549 81 58: renseignements (02) 549 81 60: commandes fax: (02) 549 82 74 Compte n° 000-1648428-10 de «Publications de la Chambre des représentants» Paiement dès réception du décompte		